

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 26 juin 2018

M. ROBERT : Nous allons commencer cette séance de Conseil Communautaire. Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour. Le temps que Jean-Marie PETIPRE nous rejoigne pour faire la présentation de la délibération n°13 avec le rapport d'activités du Stade Couvert, je vais vous demander si vous aviez des remarques sur le procès-verbal de notre réunion du 22 mai dernier ? Non, il n'y en a pas ? On considère comme adopté. Merci. Y a-t-il des remarques sur les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du CGCT ? Non ? Bien. Donc je vais laisser la parole à Jean-Marie PETIPRE qui comme à l'accoutumée va faire une présentation synthétique de ce rapport d'activités, un peu moins synthétique que l'année dernière parce que l'année dernière, il venait de prendre ses fonctions et donc il a été très rapide dans sa présentation. Aujourd'hui, il va nous présenter le rapport du Stade Couvert du Syndicat Mixte pour l'année 2017, Jean-Marie tu as la parole.

M. PETIPRE : Bonjour à tous. Donc comme vous avez pu le remarquer le Stade Couvert a enfin redémarré, il a pu réouvrir, je vais dire, au mois d'avril 2017 et depuis ce temps-là donc de nombreuses manifestations s'y sont déroulées, tant dans le domaine du sport que dans le domaine du spectacle parce qu'il y avait eu la soirée Contact FM avec 12 artistes et enfin la notoriété du Stade est restée intacte et les sociétés de production qui venaient depuis des années reviennent vers nous très vite et il en est de même pour toute la clientèle sportive. Nous avons travaillé ardemment sur la création d'un projet d'établissement avec des orientations bien précises et sachant que l'une des plus importantes est la maîtrise financière, c'est-à-dire qu'il est facile de prendre beaucoup de manifestations encore faut-il vérifier que ces manifestations ne soient pas trop coûteuses. Donc, nous allons bien entendu avancer dans la programmation mais en restant prudents sur le coût de celles-ci, que ce soit pour des championnats de France et autres, donc nous restons vigilants. Le principe étant qu'il faut maintenir et respecter les participations des différentes collectivités que je remercie au passage ainsi que toutes les communes qui nous font confiance en mettant chez nous des personnes dans le cadre de jumelages et autres, et c'est très intéressant. Donc nous poursuivons les réflexions sur le plan financier et à partir de 2018 qui est déjà bien entamé, les choses vont encore bien évoluer tant sur le plan financier que sur le plan des activités dans tous les domaines. Donc le nombre de nuitées est toujours maintenu à environ 20 000 nuitées par an et il y a peu de structures qui font 20 000 nuits par an et ça c'est en partie grâce à vous également.

M. ROBERT : André KUCHCINSKI, des éléments complémentaires ou on passe au débat et on prend la délibération après ? Oui ? Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Des précisions ? Allez-y, c'est le moment. Christian tu as demandé la parole ? Oui.

M. CHAMPIRE : On a bien compris que l'objectif c'était quand même de diminuer les dépenses de l'agglomération et donc si autant de producteurs sont intéressés par le Stade Couvert on espère qu'en effet ça permettra de partager les bénéfices et pas simplement que les agglomérations soient là pour payer le fonctionnement et les producteurs soient là pour gagner de l'argent sur les spectacles et dans tous les cas on tenait à vous remercier au nom du groupe Communiste parce que, alors ce n'est pas sur 2017, c'est sur 2018, vous avez réussi à associer BHNS, gratuité et succès. Donc merci beaucoup.

M. ROBERT : Donc on en reparlera l'année prochaine au moment du rapport d'activités 2018. D'autres questions ? Non ? André.

M. KUCHCINSKI : Non, voilà, s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'acter, de le porter à connaissance, de ce rapport d'activités concernant le Stade Couvert.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Merci Jean-Marie. On revient à l'ordre des délibérations, donc la délibération n°1, c'est Jean-François.

M. CARON : Donc il s'agit d'une délibération qui permet d'affecter une avance remboursable au cluster Option Public. Je vous rappelle que c'est ce 4^{ème} cluster qui est venu s'installer sur le territoire de manière presque pas miraculeuse, le terme n'est pas bon mais il est venu spontanément pour s'installer chez nous. Ce sont notamment des entreprises qui travaillent sur les concepts de dématérialisation des données, enfin des données, de dématérialisation dans l'action publique ou ailleurs à partir de gestion de données. Arrivant avec 9 entreprises, ils sont notamment au cœur d'une démarche innovation santé bien-être extrêmement intéressante, vous vous rappelez avoir vu passer ça avec le groupe HITASHI et avec le développement de l'hôpital de Lens comme un hôpital complètement digital. Bref, c'est un jeune cluster mais qui a un problème de fonds de roulement puisqu'ils démarrent et qu'en fait toute une série de leurs financements par exemple viennent de l'Europe, vous savez combien l'Europe paye plusieurs années plus tard mais c'est vrai aussi de l'Etat et d'autres organismes. Voilà. Donc il vous est proposé une avance remboursable pour un montant de 140 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des remarques ? Des questions ? Non ? Merci. Donc c'est adopté. Jean-François continue avec la n°2.

M. CARON : Oui donc là il s'agit d'acter la feuille de route numérique de l'Agglomération Lens-Liévin, donc qui a un schéma d'aménagement numérique, notamment le schéma en très haut débit, vous suivez ces évolutions en particulier dans la presse puisque le Président a pu tenir une conférence de presse sur la montée en puissance de l'ancien réseau Numéricâble repris par SFR et qui couvre aujourd'hui 72 000 foyers, ce qui est quand même déjà pas mal. Je vous rappelle la montée en puissance par Orange, opérateur privé, qui avait, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt répondu en 2012 au niveau national et qui avait obtenu l'équipement de tout notre territoire en haut débit, objectif 2020, fin 2020 et donc usage 2021. Alors évidemment toutes les communes ne sont pas encore servies, je suis bien placé pour le savoir puisque je pense que ma commune va passer en dernier. Donc ce n'est pas toujours facile à gérer quand vous savez que d'autres communes sont complètement équipées, donc c'est difficile mais en même temps, je rappelle que ça a quand même permis d'éviter un engagement financier extrêmement lourd, de la part de notre agglomération. Donc il y a une dimension aménagement mais et c'est l'esprit de la loi, c'est la volonté du Conseil Régional et je pense que c'est la volonté des collègues, le numérique ne se résume pas à l'infrastructure, ce qui est important ce sont les usages, qu'est-ce qu'on en fait et donc comment on part des usages et des besoins du territoire pour structurer une feuille de route numérique. Donc on a tenu dans cette salle une belle réunion qui était le lancement, en présence de la représentante du Conseil Régional, 2 représentants de commune et de beaucoup d'acteurs du numérique, qu'il s'agisse d'acteurs de la formation, de l'économie, beaucoup d'entreprises. Et d'autant qu'on a plusieurs clusters qui sont sur le champ du numérique, ce qui est, je le disais tout à l'heure, extrêmement important pour notre territoire parce qu'on n'est clairement pas les premiers de la classe dans ce domaine-là compte tenu de notre histoire minière et de tout ce qui en découle. Derrière ce qui a été exposé ce jour-là que je peux reprendre mais vous l'avez reçu tous et donc je peux essayer de répondre à vos questions mais il y a toute une série de pistes d'intervention. Il y a notamment un enjeu sur la mise en réseau des espaces publics numériques, les EPN, sur lequel on avait eu au départ des financements avec la Caisse des dépôts et puis qui ont diminué et aujourd'hui comment on fait une vraie politique d'information, de formation même, derrière il y a l'enjeu de ce qu'on appelle aujourd'hui les espaces de coworking, les fablab, etc... Donc des espaces de créativité non négligeables et au plus près des populations puisque nos espaces publics sont parfois dans des quartiers extrêmement défavorisés. Donc là, il y a des enjeux importants et voilà. Donc cette feuille de route a été présentée, elle vous est proposée après débat en commission à l'adoption sur le principe, il n'y a pas d'affectation budgétaire. Au fur et à mesure, des propositions vont remonter pour mieux faire vivre le numérique mais je vous propose qu'on se positionne positivement sur cette feuille de route. Oui quand même, un point particulier qui a notamment été issu d'un travail des services de l'agglomération et de la réunion publique, c'est de dire la question du numérique puisque nous on se positionne comme un territoire pilote de la Troisième Révolution Industrielle, elle est centrale. Et comment le numérique et la question du développement durable s'articulent ? Par exemple, vous devez savoir ça, les data center sont des gouffres énergétiques monstrueux. Et on dit que le numérique diminue les impacts environnementaux, ce n'est pas vrai, c'est même parfois pire. Et donc qu'est-ce que ça voudrait dire par exemple d'avoir un data center éthique, équitable dans notre territoire ? C'est un exemple et donc il y a quelques pistes de spécificités donc d'ailleurs la représentante du Conseil Régional nous disait « vous pourriez être le

seul territoire de tous les Hauts-de-France à porter ça et nous ça nous intéresse en région d'insister un peu dans ce domaine », voilà.

M. ROBERT : Pierre.

M. CHERET : Oui Président, simplement puisque cette question a été abordée en commission d'aménagement du territoire, la question c'est le numérique et le digital vont, je dirai, prendre toute la place dans notre vie de chaque jour et déjà le prennent mais il y a aussi cette question qu'il ne faut pas négliger c'est celle du décrochage par rapport à ces questions d'usage du digital et du numérique parce qu'on le voit bien, même si les gens ont pratiqué pendant des années un certain nombre d'activités avec l'usage d'internet, ils arrivent à un moment donné où ils n'arrivent plus à suivre les rythmes d'évolution de ces systèmes, voire de ces usages et à mon avis, il faut aussi se préoccuper de comment on va aider ces gens-là et comment on va pouvoir faire en sorte qu'ils ne soient pas, je dirai, exclus à un moment donné de leur vie parce qu'ils auront décroché. Donc il faut attirer l'attention là-dessus, c'est-à-dire que cette évolution, on peut la comprendre mais en même temps, il faut bien mesurer que c'est une question aussi de capacité à pouvoir se promouvoir dans tous ces espaces-là et certains n'auront peut-être même plus les moyens, d'autres pour des raisons d'évolutions de santé, intellectuelles, etc... Donc il faut regarder ça de près, il ne faut pas le mettre de côté dans la mesure où on veut que ça réussisse par ailleurs.

M. ROBERT : C'est un peu l'esprit de ce qu'a présenté Jean-François. Christian.

M. CHAMPIRE : Donc en effet 72 000 foyers, logements de la CALL sur à peu près 100 000, si j'ai bien compris, parce que ça doit être à peu près les mêmes que pour la distribution d'eau, ont la possibilité de se raccorder à la fibre SFR. Dans la ville de Grenay où la Cité 5 et la Cité 11 sont desservies par SFR parce que Numéricâble était présent, pour raccorder les deux écoles où justement il y a des EPN, pour l'un c'est à 850 € pour l'autre c'est 2 350 € à la charge de la ville pour pouvoir faire ce raccord, ça paraît quand même excessif quand on veut que la CALL justement s'intéresse aux EPN, à la fracture sociale et tout puisque c'est les deux quartiers de la ville qui sont classés en politique de la ville et prioritaires. Donc c'est quand même pour la ville une mauvaise chose d'avoir à payer cette somme-là parce que ce n'est pas ce qui a été annoncé dans la presse. Et puis pour les 28 000 restants, la réponse d'Orange c'est de dire « Ne vous inquiétez pas Monsieur le Maire, on aura un an d'avance au lieu que ça soit décembre 2021, c'est décembre 2020 », ça me fait une belle jambe puisqu'il paraît que les élections c'est en mars 2020 et honnêtement le champ de déploiement d'Orange, c'est un champ de déploiement concurrentiel et c'est d'aller viser là où SFR est déjà installé plutôt que de le faire par les communes, qui justement, les 28 000 logements qui eux n'ont pas la fibre SFR et qui devraient avoir la priorité d'Orange pour qu'en 2019 et qu'au début 2020 les foyers soient raccordables et que les gens puissent avoir la fibre chez eux. Or, j'ai rencontré un représentant d'Orange la semaine dernière, ce n'est pas du tout l'état d'esprit d'Orange, c'est d'aller d'abord sur les secteurs qui le lui apparaissent le plus rentable, c'est-à-dire là où il peut éviter, enfin combattre la concurrence de SFR et pas la laisser s'installer trop longtemps. Donc il y a un vrai souci, on votera, il n'y a pas de problème mais on a quand même des problématiques par rapport à ce déploiement du numérique et nos populations ont du mal à comprendre pourquoi il y a des laissés pour compte.

M. ROBERT : C'est ce que disait Jean-François. Dans le plan de déploiement fait par Orange dans le cadre de l'appel à projet national, on est sur une économie de plus de 100 000 000 € pour l'agglo parce que au départ c'était ce montant-là qui était entre guillemets évalué pour pouvoir déployer la fibre sur l'ensemble de l'agglo à charge de l'opérateur qu'on aurait pu devenir si on avait nous-même déployé la fibre. Aujourd'hui, Orange a un rythme de déploiement qui alors certes passe par des communes qui sont déjà desservies par SFR mais passe aussi par des communes, notamment à l'est de l'agglo qui ne sont pas du tout desservies par SFR. Il y a des contraintes techniques qui ont été évoquées mais on pourra vous envoyer, on a un point qui a été fait notamment par les services là-dessus, sur les nœuds de raccordement à avoir et notamment je pense à la commune de Harnes, qui dans un premier temps, devait être desservie par le biais du nœud de Carvin, je crois de mémoire, donc qui va être déployée plus rapidement que ce qui était envisagé parce qu'elle n'était pas dans les premières listes et au fur et à mesure que les listes sont données, ils essaient de déployer l'ensemble de la commune là il y avait que des petites parties qui pouvaient être réalisées et Harnes était considérée un moment avec la fibre sur Bois-Rigault qui était déployée à l'origine pour uniquement les besoins du parc d'activités. Donc il y a cette contrainte-là, il y a la pression qui est mise régulièrement

sur Orange puis aujourd'hui il y a aussi des facteurs clefs, c'est que Orange déploie sur d'autres secteurs dans la métropole et on a un besoin, enfin « on », globalement il y a un besoin de main d'œuvre formée sur le déploiement de la fibre assez conséquent, où les déployeurs, en tout cas les entreprises sont chargées de déployer la fibre, ont des difficultés pour pouvoir trouver la main d'œuvre nécessaire à déployer la fibre. Donc Orange est contraint à un délai dans notre agglomération, celui qui a été évoqué sur le début de mandant donc sur la totalité du mandat avec les études réalisées pour pouvoir engager les travaux et peut-être plus rapidement que prévu, tant mieux, mais il y a aussi la question de la ressource, la ressource humaine à pouvoir mobiliser pour le déployer dans les délais qui sont ceux qui ont été affichés dès le début. Jean-François, tu veux compléter ou André ? Pardon j'avais vu qu'il y avait une main.

M. KUCHCINSKI : Non non, tout simplement pour dire dans notre communication parce qu'on lit beaucoup dans la presse et nos populations, notamment qui ne sont pas encore concernées et listées dans la presse nous interrogent beaucoup et ils ont réellement un sentiment d'inégalité et d'injustice et j'avoue que j'ai encore interrogé la CALL la semaine dernière à ce sujet. J'avoue qu'on n'a pas de réponse, on fait partie de l'autre, du dernier groupe de communes mais on ne sait pas, 2020 oui mais 2020 ça veut dire quoi ? Comment ça va se passer ? Et donc là on est un peu, les maires, un peu dans le flou artistique.

M. CARON : Oui, on pourrait dire gentiment, heureux les maires ici, qui ne disent rien d'ailleurs, qui ne prennent pas la parole parce qu'ils sont couverts parce que je peux vous dire que... Non non, donc il y en a, ils ne sont pas tous couverts mais il y en a quand même qui ne disent rien. Ce n'est pas une critique que je leur fais, je dis juste heureux. Pourquoi ? Parce que ce que vient de dire André mais que ceux vous comme moi, vous me dites c'est que c'est extrêmement difficile de tenir face à une population pour qui c'est maintenant hyper stratégique. Donc vous trouvez toujours un garage automobile, vous trouvez toujours un acteur économique qui vous explique qu'il ne peut pas aller consulter parce qu'il n'a pas le très haut débit, etc et c'est vrai. Donc on a une fracture dans les équipements et alors que j'ai des contacts avec eux compte tenu de ma situation ici, je peux vous dire que je n'ai jamais eu une réponse ni précise ni imprécise sur quand ma commune serait faite sauf qu'il m'a dit « ce sera en dernier », voilà, au moins les choses sont claires et donc quand je dis ça, je dis qu'on ne sait même pas répondre à la population et c'est en partie pour cette raison qu'on avait échangé avec Sylvain sur l'intérêt d'une conférence de presse pour expliquer que nous, et ça c'est quelque chose qui est quand même important à reprendre, ce n'est pas nous qui sommes en première ligne de cette affaire puisqu'il y a des questions techniques importantes, qu'effectivement il y a une économie d'argent public, on ne peut pas le nier quand même, c'est quand même considérable le fait que l'acteur l'ait porté mais que du coup il déroule son film avec l'objectif que l'on connait de livraison de livrable fin 2021 et on n'a pas les billes mais c'est extrêmement difficile à expliquer à la population, c'est une machine à baffes, complètement.

M. ROBERT : Alors, on ne va pas faire le tour de toutes les communes mais j'ai Philippe, j'ai Alain, j'ai Pierre.

M. ROGER : Oui simplement une petite chose c'est qu'il est également extrêmement difficile d'avoir de l'information auprès d'Orange parce que moi je suis incapable de dire sur ma commune ce qui est fibré, ce qui ne l'est pas. Je le sais en grosse partie, mais je veux dire moi j'aimerais bien le savoir rue par rue parce que comme tu dis voilà on a de la demande de la population qui nous demande « Comment ça se fait que nous on n'est pas fibré ? » et je suis incapable de dire si c'est un problème de structure, si vraiment il y a des gros problèmes au niveau des réseaux ou si c'est simplement parce qu'ils sont partis fibrer dans une autre commune. Et donc moi j'aimerais bien, si on peut avoir un état au niveau de la CALL, commune par commune, de ce qui, en demandant à Orange, en demandant aux opérateurs ou tout au moins qu'ils viennent vers nous et qu'ils nous disent « Voilà dans votre commune, il y a ça qui est fibré, ça qui ne l'est pas » et qu'ils nous donnent au moins des délais en nous disant « voilà ça serait dans un an, dans 6 mois » mais au moins qu'on sache parce que là on n'a aucune information.

M. DUQUESNOY : Oui et je rejoins ce qu'Alain disait et surtout j'ai envie de réagir, quand on dit il y a des communes où tout va bien, moi je peux vous dire je l'ai entendu sur Harnes et ce n'est pas du tout la réalité. Alors vous dire aussi qu'Orange, quand ils commencent une commune, ils feraient bien de la terminer parce que quand on a 2 communes, enfin deux quartiers qui sont très proches l'un de l'autre et qu'on a une fibre qui passe d'un côté et qui ne passe pas du tout de l'autre, nous sommes en très grande difficulté lorsqu'il faut répondre aux personnes qui viennent nous interroger, éligible, pas éligible, avec qui ? Alors là c'est vraiment un flou artistique. Je ne pensais pas devoir m'en exprimer de la sorte aujourd'hui mais néanmoins je tiens à le dire et qu'ils feraient mieux de commencer une commune, de la terminer, de prendre la suivante plutôt que de commencer partout et que rien n'est fini. Au moins, quand une commune n'est pas du tout fibrée et bien elle peut dire « Nous, ils ne sont pas encore passés » et ainsi de suite, et peut-être le justifier Jean-François mais quand c'est démarré et que rien n'est fini, il est d'autant plus difficile de se justifier.

M. SENECHAL : Oui c'est un peu compliqué tout ça et je rejoins Jean-François et c'est très difficile de justifier. Le problème c'est que quelques fois, on passe pour des rigolos quoi. Moi, tous les mois je dis aux gens « vous n'avez pas la fibre parce qu'il y a un problème de pilonne devant chez vous » alors les gens me disent « qu'est-ce qui se passe Pierre ? », je dis « Il paraît qu'il faut qu'on vérifie qu'ils soient capables de supporter un branchement supplémentaire », il faut combien de temps pour vérifier parce que ? Et on me dit après qu'on fait les vérifications pilonne par pilonne, il fût un temps, on s'est moqué de certaines administrations mais alors là ça devient grotesque. Et alors après on vous dit aussi « Ce n'est pas nous, c'est Orange 2 ou Orange 3, Orange 4 » enfin, si on me dit un jour Orange Mécanique je serais content mais il y a aussi après « ah mais il y a une gaine qui est écrasée », c'est bien elle est écrasée et je répète ça aux gens tout le temps, mais elle va être écrasée combien de temps ? Ou alors on me dit, elle est écrasée elle reste écrasée, vous n'aurez jamais la fibre parce qu'à force, moi je ne sais plus quoi répondre et j'attends toujours ma réunion publique. Je ne l'ai jamais eue et puis là maintenant c'est cuit pour le mois de juin. Pourtant on a essayé Bertrand, pas faute de, je reconnais, ce n'est pas les services de la CALL, on a tout fait, franchement, j'ai été bien aidé par les services de la CALL et par Bertrand pour la réclamer mais on ne l'a pas eue. Et ça va être un enjeu crucial d'ici quelque temps, on va s'en prendre plein la figure. Comme la RN 17 si tu veux mais comme la plage à Avion.

M. ROBERT : On va remettre une louche sur Orange par rapport aux questions qui étaient posées notamment par Alain sur le déploiement et la précision du déploiement dans certaines communes et Jean-François vous apportera les éléments commune par commune. Oui Christian.

M. PEDOWSKI : Oui merci Président. On peut être tous d'accord ici pour dire quand même, ce n'est pas très sérieux d'un opérateur national comme Orange. Moi j'ai un nouveau lotissement qui sort de terre, comme dans beaucoup de nos communes et on s'en réjouit, 101 logements toujours pas raccordés. Moi je n'ai pas eu la chance jusqu'à aujourd'hui de trouver un interlocuteur chez Orange et quand j'en ai trouvé un, en fait il ne sait pas répondre. Donc le raccordement Orange + le 17^{ème} mois d'entrée dans les travaux du BHNS, c'est bon. Par contre Président, si vous rencontrez quelqu'un de chez Orange, vous pourrez juste leur rappeler si vous le voulez bien, anciennement France Télécom, Orange aujourd'hui, ils doivent encore 6 000 € à la ville de Sallaumines.

M. ROBERT : Et avec les intérêts, je pense, si c'est du temps de France Télécom ça doit faire un bon moment en plus. En tout cas, on regardera pour vous apporter les éléments, ce que disait Jean-François et que ça soit aussi transparent que ce qu'on a pu faire avec SFR parce que SFR l'a déployé aussi rapidement, a monté en capacité son réseau pour celles qui sont éligibles, c'est déjà une première solution et pour ceux qui seront éligibles aux deux, ils auront le choix et les autres auront au moins la solution d'Orange et on apportera les réponses dans les délais qui seront rétablis par rapport à ce déploiement. Donc il n'y a pas de demande de vote sur la délibération n°2 ? Pas d'expression à ce sujet ? C'est adopté. La 3 Français.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président. Délibération habituelle mes chers collègues puisqu'il vous est proposé d'approuver le Programme d'Actions Territorial 2018 concernant les aides que nous accordons au Parc privé. Quelques nouveautés concernant ce PAT 2018, tout d'abord, il intègre les nouvelles orientations de l'Anah concernant les programmes de rénovations thermiques puisque l'Anah a scindé en deux le programme « Habiter Mieux », il y a désormais « Habiter Mieux Sérénité » qui correspond à ce que nous avions jusqu'à ce jour, mais par contre l'Anah a développé un nouveau

dispositif qui s'appelle « Habiter Mieux Agilité » qui comme son nom l'indique, est un peu plus souple et dont l'objectif est de massifier le marché de la rénovation thermique. Concernant ce programme « Habiter Mieux Agilité », il n'y a pas de gain énergétique exigé pour le propriétaire occupant et il n'y a pas non plus l'exigence d'un bouquet de travaux, ce qui est le cas du programme « Habiter Mieux Sérénité ». L'autre nouveauté concerne l'accompagnement des copropriétés en difficulté, notamment dans les quartiers qui sont inscrits au NPNRU, ça va nous concerner notamment sur une résidence à Liévin. Autre nouveauté qui ne concerne pas l'Anah mais la Région, une aide régionale qui vient abonder le dispositif de l'Anah, c'est toujours bon à prendre pour les propriétaires occupants éligibles. Je ne rentre pas plus dans le détail puisqu'un tableau très explicite vous précise les différents dispositifs, il y a très très peu d'évolution concernant les aides propres qui sont apportées par notre Communauté d'Agglomération. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Il faut souligner là aussi le travail qui a été réalisé en amont pour vous permettre de présenter ce sujet. Des questions ? Non ? C'est adopté. La 4, on poursuit avec François.

M. LEMAIRE : Alors cette fois, il vous est proposé d'approuver un protocole transactionnel qui est proposé pour pouvoir rémunérer notre opérateur du PIG, en l'occurrence INHARI-SOLIHA. Le marché du PIG avait été monté pour 3 années avec un montant de dépense maximale de 151 657 € et malheureusement nous n'avions pas la possibilité de dépasser ce plafond. Or, nous n'avons pas atteint ce plafond la première année, c'est normal, nous étions dans une année de lancement du dispositif. Par contre, nous l'avons dépassé la deuxième année parce que nous avons eu davantage de dossiers en rénovation thermique et y compris en autonomie, ce qui fait qu'au final nous avons deux factures impayées, non payées à l'opérateur de l'ordre de 35 084 €. La prestation ayant été réalisée par l'opérateur, nous vous proposons de régulariser au travers de ce protocole transactionnel en vous précisant que le marché s'est terminé depuis le 31 mai dernier.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Très clair. Pas de remarque ? C'est adopté. Dominique ROBILLART pour la 5.

M. ROBILLART : Oui merci Président. Donc cette délibération concerne le site du 11/19, notamment la réhabilitation des salles des machines et des condensateurs en halle d'éco-matériaux sur lequel il est prévu la pose de panneaux photovoltaïques sur la totalité du versant sud du bâtiment. Lors du dernier Conseil du 22 mai, nous avons donc approuvé la signature d'une convention entre la Communauté et Enedis fixant donc les engagements réciproques et les modalités d'accompagnement de ce projet. Il y a lieu donc de former, de désigner donc la composition du Comité de suivi, donc on a 2 personnes désignées à savoir Madame Christine STIEVENARD en qualité de membre titulaire et Monsieur Bernard URBANIAK en qualité de membre suppléant pour donc représenter la Communauté d'Agglo au Comité de suivi de cette opération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Christian.

M. CHAMPIRE : Pardon Président. On a un peu l'esprit d'escalier mais par rapport à l'objectif, le principe c'est l'autoconsommation, ça nous paraît une bonne chose par rapport à la revente plutôt de l'électricité photovoltaïque plus chère à EDF que ce qu'on la paye nous en tant que consommateur parce que c'est un facteur quand même d'augmentation du prix de l'électricité, par contre quand on dit autoconsommation, qui va installer les panneaux photovoltaïques ? Est-ce que c'est les entreprises qui vont consommer ? Ou est-ce que c'est la CALL en tant que propriétaire des lieux ? Et à ce moment-là, ce n'est plus de l'autoconsommation, c'est de la vente que l'on fait aux entreprises à moins qu'on ne leur fasse pas payer l'électricité. Donc, comment vous gérez cette situation-là ?

M. ROBERT : Je crois que c'est, enfin de mémoire, c'est la CALL qui installe mais qui ne répercute pas, qui ne revend pas derrière. On ne répercute pas le coût de l'électricité, la halle des éco-matériaux c'est le CD2E en plus. Jean-François.

M. CARON : Bon, l'installation de capteurs où que ce soit c'est un métier particulier, il y a des entreprises dont c'est le métier, grimper sur les toitures etc et de le faire. Il y a une maîtrise d'ouvrage et ça peut être un particulier, là en l'occurrence c'est l'agglo qui décide de s'équiper et qui passe son appel d'offres pour équiper les panneaux. Par contre, là où il y a deux options, une option revente dans le réseau et dans le réseau les électrons sont mélangés finalement ou il y a une option autoconsommation, c'est ce qu'on appelle les boucles locales, boucles énergétiques locales. Donc

elles peuvent se faire à grande échelle, la métropole de Lille développe un programme très très innovant à grande échelle mais un des enjeux les plus simples c'est de le faire à petite échelle. On est complètement dans les enjeux de la Troisième Révolution Industrielle avec l'intérêt que du coup quelle que soit l'augmentation des prix du pétrole ou de tout ce que vous voulez, vous produisez votre courant, vous êtes autonomes et voilà, point. Donc c'est quand même un élément de lutte contre la précarité énergétique non négligeable. Donc dans cette affaire, effectivement, le courant, l'exploitation n'est pas la même chose que l'installation, et l'exploitation c'est à l'agglomération qui sera propriétaire du courant puisque c'est un site d'Agglomération, de concevoir un système avec des usagers. Alors, on avait eu un premier exemple avec la ville de Liévin, la production de courant de la centrale solaire LumiWatt et on a de la consommation sur des logements sur Liévin, et là on est sur un montage à l'intérieur des acteurs du site du 11/19 avec des conventions et c'est pour ça que c'est expérimental. C'est aussi qu'il faut suivre comment ça va fonctionner parce que, alors on rentre dans des débats un peu techniques mais l'enjeu c'est le foisonnement des électrons et l'arrivée plus ou moins massive d'électrons sur le réseau et donc aller vers des boucles énergétiques locales, c'est un enjeu technique important notamment pour ENEDIS. Entre nous soit dit, c'est un des enjeux du compteur Linky puisque dans Linky il y a plein de choses à dire mais Linky permet un suivi fin de ce type de production qu'on ne peut pas faire avec les compteurs. Alors attention, je n'ouvre pas le débat Linky, déjà tout à l'heure j'ai mis le feu à tous les collègues qui ont dit « Mais moi non plus, attention je n'ai pas de haut débit », je dis simplement que c'est très expérimental et très intéressant à suivre. Aux collègues qui sont intéressés par ça parce que ça peut concerner beaucoup de nos communes, demain les éco-quartiers, enfin la montée en puissance Troisième Révolution Industrielle, on a tenu une première réunion, j'en profite pour le dire où malheureusement il y avait un élu qui est venu mais c'est comme ça. Si on peut se mettre en réseau dans différentes communes avec des opérations de ce type, on explore, si tu veux Christian sur ces sujets-là.

M. ROBERT : Vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : Non mais ça on l'a bien compris parce qu'à Grenay aussi on explore, on est en train de faire un travail justement de mise en réseau de bâtiments municipaux et on essaye. On n'a juste pour l'instant pas eu d'entreprise pour répondre favorablement à l'installation d'une serre bioclimatique avec justement production de photovoltaïques. Donc notre question c'est comment vous allez voir avec les locataires, qui aujourd'hui payent leur électricité à EDF, puisque là on est dans de l'autoconsommation et donc comment vous faites pour faire payer le service d'électricité parce que vous n'êtes pas distributeur ? Autant quand c'est un propriétaire qui est auto-consommateur, il n'y a pas de souci mais quand c'est un locataire, comment vous allez trouver ? Parce que là, en effet, ça nous intéresse pour voir sur d'autres bâtiments communaux, comment on pourrait faire ? Est-ce que vous avez réfléchi ou est-ce qu'on est vraiment au stade de l'expérimentation ? Et je te rassure par rapport au compteur Linky, si tu mets suffisamment de puissance sur ton réseau, tu peux te dispenser du compteur Linky et le faire avec des compteurs jaunes, ça fonctionne aussi.

M. CARON : Ce que je propose au Président parce que là on rentre dans des considérations qui sont fines et comme il y a la presse, moi j'aurais peur de dire techniquement... Ce que je te propose c'est que les quelques élus qui sont intéressés là-dessus, c'est typiquement un des sujets où il faut qu'on avance dans le cadre du groupe de Troisième Révolution Industrielle et ça concerne toutes les communes et ça peut devenir un fleuron de notre agglomération et que donc on mette à plat les montages techniques. Actuellement, moi je suis dans un autre montage technique sur le développement du solaire généralisé avec de l'investissement citoyen, c'est compliqué parce qu'on se pose des questions de ce type, sur comment sont calculés les montages techniques, financiers et tout... C'est typiquement des choses qu'il faut partager. Ce que toi tu as développé dans ta commune, à Méricourt il y a des choses qui se font, à Loison il y a des choses qui se font, enfin je vais arrêter là parce que je vais forcément en oublier. Là ça vaut vraiment le coup qu'on se mette ensemble autour de la table, moi je vous propose que dans la deuxième réunion des élus qui sont motivés sur la question Troisième Révolution Industrielle, on se le prenne techniquement comme un cas d'école.

M. ROBERT : On met au vote la délibération ? Pas nécessaire ? C'est adopté donc. Merci. La 6, c'est Philippe LA GRANGE qui la rapporte.

M. LA GRANGE : Oui donc la délibération n°6 concerne le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2017. Conformément aux dispositions de l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin doit présenter chaque année à son Assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, le rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné, il est destiné à l'information des usagers. Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le rapport 2017 vous a été transmis par Extrapole, voilà.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Non. C'est adopté. On poursuit avec le rapport n°7 toujours Philippe.

M. LA GRANGE : La délibération n°7 concerne le contrat Eco-contribution de papier avec la société CITEO, suite à la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio. Donc dans ce cadre, tout donneur d'ordre à l'origine de la politique générale promotionnelle, d'annonce, d'information ou commerciale, ou sous appellation de laquelle cette politique a été menée, qui émet ou fait émettre annuellement au moins 5 t d'imprimés papiers, y compris à titre gratuit, à destination des utilisateurs finaux, doit contribuer à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits. Pour l'année 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a émis 175,42 t de papiers. Aussi, la collectivité doit s'acquitter d'une éco-contribution d'un montant d'environ 60 € la tonne sachant que ce montant peut évoluer à la baisse ou à l'exonération si les papiers répondent aux critères de CITEO. Un contrat d'adhésion dans le cadre de l'écoconstruction papier avait été signé en 2014 avec Ecofolio. En raison de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio, il convient de signer un nouveau contrat avec la société CITEO issue de cette fusion. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat type avec la société CITEO pour une durée d'un an à dater du 1^{er} janvier 2018. Il est prorogé pour des périodes de 12 mois successives, par tacite reconduction.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Pas de remarque ? C'est adopté. Jean-Pierre pour la délibération n°8.

M. BLANCART : Oui Président, il s'agit d'une opération de reconquête de la qualité de l'eau, je précise brut puisque l'eau distribuée est de bonne qualité. Les captages d'Avion, Hulluch, Liévin, Noyelles-les-Vermelles, Vendin-le-Vieil et Wingles de la CALL exploités par la CALL et ceux de Salomé exploités par Noréade ont été classés prioritaires dans le schéma de SDAGE 2016-2021. Les aires d'alimentation de ces captages, qu'on appelle AAC, respectifs ont été définies et validées en Comité de pilotage, ces 2 AAC se confondent du 91 km². La CALL et Noréade doivent s'engager dans la réalisation chacune de leur diagnostic territorial multi-pression agricole. Dans un souci de cohérence d'intervention sur le territoire concerné, il est proposé de réaliser des économies d'échelles en mutualisant les moyens mis en œuvre.

M. CHAMPIRE : On n'a pas tous compris. Il me semblait qu'il y avait eu une délégation de service public qui avait été faite sur la production d'eau et que ça faisait partie du cahier des charges des délégataires que de surveiller la qualité de l'eau brute et donc on ne comprend pas pourquoi ce n'est pas au moins une tripartite engageant aussi le délégataire qui nous est soumise mais juste une convention à 2 comme si c'était la CALL qui exploitait son eau. Noréade exploite ses ressources mais il me semble, enfin il nous semble que c'est Véolia qui exploite pour nous les réserves. Donc on voulait savoir pourquoi ? Parce que dans le contrat, Véolia avait pris des engagements sur justement la protection des lieux, pour la qualité de l'eau et donc pourquoi ils ne sont pas présents sur cette délibération ?

M. BLANCART : C'est une excellente question. Je n'ai pas la réponse technique fine de cette chose. J'ai précisé en fin de mon intervention que nous nous sommes déjà au bout de notre démarche. Donc ce marché va nous permettre, va permettre surtout à Noréade de faire des économies et on est quelque part intéressé aussi puisqu'il y a un certain nombre de choses qu'on ne repaiera pas. Pourquoi on l'a fait ? Parce que c'est nous qui sommes responsables au nom du SDAGE, je pense. Maintenant je vais vérifier et pour t'apporter une réponse plus précise, je pense que c'est purement administratif. Véolia s'engageant sur la partie exploitation et pas sur la partie... Oui je vais regarder ça de plus près, je te répondrai.

M. ROBERT : D'autres questions ? On communiquera la réponse à l'ensemble des élus comme ça au moins le débat pourra être participatif la prochaine fois. Pas de demande de vote ? Non ? C'est adopté. La 9, toujours Jean-Pierre.

M. BLANCART : Oui cette fois-ci, c'est beaucoup plus je vais dire technique c'est même complètement technique, il s'agit de vous autoriser Président à signer une convention et à s'acquitter annuellement d'une redevance d'occupation énorme de 78,40 €, que nous verserons au Domaine Public Fluvial, c'est-à-dire à VNF, pour l'utilisation d'ouvrages communautaires sur le domaine public à Pont-à-Vendin.

M. ROBERT : Oui, délibération classique. Pas de remarque ? C'est adopté. La 10, toujours Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui. Il s'agit là encore de la protection de la ressource en eau potable, la reconquête de cette fameuse qualité, la reconquête du champ captant de Wingles, celui-ci couvre environ un quart des besoins en eau de la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin, on en a fait une priorité. La première action a été de sanctuariser une partie du périmètre de protection rapprochée. Ainsi, la délibération du 19 décembre dernier a autorisé la CALL à acquérir 14,5 hectares de parcelles agricoles, celle-ci sont en cours d'achat, c'est quelques fois un peu compliqué. Il convient maintenant donc de déterminer le devenir de ces parcelles en favorisant notamment l'émergence d'une agriculture raisonnée et durable, il est ainsi proposé de lancer un appel à candidatures pour pouvoir sélectionner des structures capables d'exploiter dans le respect des pratiques l'agriculture biologique. Dans le même temps, une deuxième démarche liée toujours à l'usage de ces parcelles, un exploitant en place, M. BLANCHANT Manuel souhaite se convertir à l'agriculture biologique pour continuer à exploiter les parcelles qu'il a déjà sur ce périmètre. Il est proposé de lui attribuer une surface de 3,34 hectares afin de faciliter sa conversion à l'agriculture biologique en plus des parcelles qu'il a actuellement, ce qui l'amènerait à peu près une dizaine d'hectares. Cette attribution se ferait cependant sous la réserve de la vente à la CALL de la parcelle dont il est actuellement propriétaire, donc il ne serait plus qu'exploitant et la Communauté d'Agglo serait propriétaire total de l'ensemble des terres. Donc on a déjà trouvé une personne, c'est un arrangement entre guillemets avec M. BLANCHANT et on souhaite trouver maintenant des structures capables de gérer, ça peut être des agriculteurs, ça peut être des groupements, ça peut être même... On est ouvert à toute proposition, je veux dire.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Donc c'est en effet une très bonne chose, c'était ce qui avait été abordé lors de la délégation de service public par rapport à la production d'eau. Donc c'est bien en effet de pouvoir contrôler ce champ captant. Nous ce qui nous pose question, c'est les terminologies, parce qu'on sait bien que dans ces histoires-là les mots ont de l'importance et ce n'est pas la même chose une agriculture raisonnée et durable et une agriculture biologique. Donc c'est quoi l'objectif de la CALL ? Est-ce qu'on a un cahier des charges bien précis qui est un cahier des charges demandant une agriculture réellement biologique avec les critères de l'agriculture biologique ou simplement une agriculture raisonnée et durable ? Parce que pour les agriculteurs ce n'est pas la même chose et pour les consommateurs ce n'est pas non plus la même chose. Donc c'est quoi notre objectif ? Puisque dans la délibération on utilise les deux alors je pense que Jean-François tu as déjà alerté là-dessus et tu as fait remarquer qu'il y avait un hiatus mais nous on aimerait bien savoir, est-ce qu'on parle vraiment d'agriculture biologique et on sait ce que ça veut dire et on donne un cahier des charges aux agriculteurs en conséquence ou on leur dit simplement « faites du raisonné » et on sait que ce n'est pas la même chose.

M. BLANCART : Là je peux répondre donc je réponds si le Président me le permet. Effectivement, moi j'ai toujours parlé d'agriculture raisonnée et raisonnable mais on s'aperçoit que pour être raisonnée, raisonnable et puis également fonctionner correctement à la lecture d'un certain nombre de documents, je vais dire, permettant d'établir le cahier des charges parce qu'il va bien falloir à un certain moment comme tu le disais Christian, il y a quelques instants, donner un cahier des charges très précis aux exploitants. La dernière réunion ne date pas de longtemps, elle date d'hier après-midi, nous nous tournons vers une agriculture biologique, de façon très nette avec conversion des agriculteurs et si l'agriculteur ne se convertit pas à l'agriculture biologique, il ne viendra pas sur ces terrains-là. Voilà, c'était en résumé un petit peu de tout ce qui s'est dit cette après-midi-là, c'était hier.

M. CHAMPIRE : Donc, est-ce qu'on peut juste barrer raisonnée et durable et mettre agriculture biologique sur notre délibération pour qu'il n'y ait pas de problème et qu'on soit bien d'accord tous ?

M. ROBERT : On modifiera la délibération, elle est adoptée avec le terme et la précision que Jean-Pierre a exposée donc on est bien sur l'agriculture biologique. Des moments c'est uniquement des questions de répétition qui peuvent laisser penser que c'est simple mais la philosophie de fond est bien celle qui vient d'être présentée, donc on changera la délibération, vaut mieux se répéter deux fois plutôt que d'avoir une ambiguïté sur l'application de la délibération. Elle est adoptée ? Pardon, Bernard.

M. BAUDE : Oui une remarque d'humour d'ailleurs puisqu'on va écrire agriculture biologique, il ne faut peut-être pas écrire agriculteurs biologiques parce que ça on va avoir du mal à le définir, c'est l'intitulé de la délibération. Pour rebondir, enfin c'est le prolongement sur un autre terrain de ce que Jean-François avait dit, l'intérêt d'être aussi dans l'innovation, j'en avais discuté une fois au préfet il avait dit que ses services juridiques étaient disponibles pour nous, est-ce qu'on ne peut pas peut-être aller un petit peu plus loin sur cette ambition-là ? On fait un effort pour de l'agriculture biologique, est-ce qu'on ne peut pas en profiter pour regarder sans une obligation trop lourde mais sur les cahiers des charges pour aussi ces agriculteurs qui ont pu bénéficier de ça et un double bénéfice c'est privilégier le fait qu'on puisse travailler ensemble sur des groupements de commande pour les restaurations municipales où on peut être intéressé. C'est à la fois une contrainte mais c'est un double intérêt parce que ça leur donne un peu de vision sur de l'achat et puis si les villes on ne paye pas très vite, ils sont certains d'être payés quand même et ça peut peut-être asseoir, mais cela demande aux services de travailler, il semblait qu'avec les services de la Préfecture on puisse même à plusieurs villes lisser nos commandes. Ce qui fait que sur, mais comme on fait sur des appels d'offres, on imagine qu'en carotte on va commander entre 15 000 et 20 000 € sur l'année, on pourrait déjà commencer à payer, ce qui permet pour eux d'embaucher des gens et d'avoir de la trésorerie. Donc je pense qu'on peut avoir un petit peu plus d'ambition dans le domaine.

M. ROBERT : Jean-François.

M. CARON : Alors très vite, sur le bio, le raisonné, le gros avantage du bio c'est qu'on est sûr qu'il n'y a rien alors que le raisonné c'est être raisonnable. Vous savez c'est comme avec la bière, à partir de combien de bières, on est raisonnable ? C'est difficile. Enfin en tout cas pour moi c'est difficile de donner le bon dosage. Donc c'est pipo raisonné. Moi je le dis, c'est pipo, c'est de la communication. On fait attention, ok. Le gros avantage du bio c'est que c'est garanti et certifié, il y a des organismes de contrôle et c'est même rigoureux parfois donc pour Jean-Pierre, il y a une garantie qu'il n'y a rien en bio que de l'autre côté comment nous on va faire la police de ce qui s'y met ou de ce qui ne s'y met pas ? Donc ça c'est une première chose. Sur l'aspect que tu as évoqué Bernard, ça faisait partie aussi des enjeux de nos discussions sur le groupe Troisième Révolution Industrielle, je vous rappelle qu'il y a un groupe qui s'est mis en place sur l'agriculture périurbaine qui est en train de monter en puissance et vous avez tous été sollicités et ça monte bien et un des enjeux majeurs c'est la commande publique. C'est pour ça que si vous vous rappelez lors du dernier débat ici, quand on a parlé du Cotri, des financements de l'Ademe et de la Région pour nous aider, cette question-là est apparue centrale avec notamment un travail sur les cahiers des charges. J'avais même cité, interpellé la Commission d'appel d'offres si tu te rappelles. Ce n'est pas si facile que ça, mais si on introduit une clause carbone, on peut sélectionner des agriculteurs qui sont de proximité plutôt que ceux qui feraient du bio en Argentine par exemple, ou même dans le Gers. Par contre, là où nous on doit s'organiser mais c'est ce sur quoi travaillent les services et c'est vraiment, il y a du bon boulot là qui est fait, c'est de nous regrouper. L'autre jour, j'ai interpellé Laurent puisqu'il développe un beau projet de cuisine

centrale, comment on aide sa cuisine centrale ? Ça peut d'ailleurs être une opportunité pour nos communes rurales qui quelques fois se disent comment on crée des complémentarités rurales/urbains ? Si le Maire de Liévin peut dire « Moi tout ce qui vient de ma cantine centrale est en provenance de l'agglomération, ou 50 % » c'est énorme en termes d'impact à tous points de vue mais là c'est à nous de nous organiser. Si on met en réseau nos cantines, nos EHPAD, ceux qui sont dans nos périmètres, on crée des marchés, donc moi je pense que ce n'est pas compliqué du tout ce que tu dis, ce n'est pas une contrainte, c'est une garantie pour les agriculteurs et donc là on fait sans subvention. On fait des coups multiples et je pense que c'est une des belles politiques de l'agglomération dans les années qui viennent que d'offrir des débouchés à l'agriculture locale et qui recrée de l'emploi, on l'avait dit la fois dernière et qui sécurise avec des aliments qui sont sains et avec des impacts circuit court quoi. Donc c'est tout bénéf. Donc c'est très positif et il faut qu'on avance ensemble là-dessus, on en a aussi beaucoup parlé avec Daniel, à Loison ils ont fait de très belles choses là-dessus et il y a beaucoup de communes qui sont, la ville de Lens aussi développe, la ville de Liévin, enfin ça se développe vraiment bien.

M. ROBERT : Il ne faut pas oublier non le schéma de mutualisation, on peut avoir aussi des mutualisations dans le cadre de la restauration scolaire et ça fait partie des ressources qui sont mobilisables. La 10 donc avec les remarques et les modifications qui ont été approuvées tout à l'heure est adoptée. On passe à la 11 et c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. En juin 2015, nous avons donc adopté notre contrat de ville auquel est venu s'annexer le projet de renouvellement urbain et la signature du protocole le 10 mars 2017. Suite à cette signature, il est apparu nécessaire d'envisager des travaux anticipés de démolition de 10 maisons de la rue du Bourdonnais et de la restructuration de 14 maisons de la rue Colbert à Lens. Chacun s'étant accordé de la nécessité de ce démarrage anticipé, il s'agit de vous autoriser la signature de l'avenant au protocole de préfiguration.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On va passer à la délibération 12 avec MME LOUP et on enchaînera sur les deux autres délibérations 27, 28 qui vous ont été remises sur table pour garder le même rapporteur, merci. Maryse, à toi.

MME LOUP : La loi de modernisation de la justice a prévu jusqu'en novembre 2020 l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la Fonction Publique. Pour la Fonction Publique Territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Donc de nombreux avantages, médiation plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse, plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée en amont d'un éventuel contentieux. Donc le coût est fixé à 60 € par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties ou les deux. Donc il s'agit, bien évidemment, d'autoriser le Président à signer une convention.

M. ROBERT : Pas de remarque avec le Centre de Gestion ? C'est adopté ? Merci. Donc on enchaîne avec la 27. Maryse.

MME LOUP : Alors là il s'agit de la création d'un emploi. Donc impulsées par le projet de territoire, les missions de la CALL évoluent pour permettre de renforcer et développer l'estime du territoire et son attractivité. Cela induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux proposés. Une première phase est intervenue en septembre dernier avec la rénovation des directions de la Direction Générale des Services Techniques et plusieurs recrutements sont déjà intervenus. Il apparaît maintenant nécessaire d'assurer l'adéquation de l'activité des services avec les orientations politiques, de veiller à la transversalité de l'action des services, de développer la communication interne et d'intensifier les échanges avec les communes membres, notamment par le biais du schéma de mutualisation. Pour ce faire, il est proposé aujourd'hui de créer plus spécifiquement le poste de Directeur coordination et mutualisation relevant du Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration Générale. Vous avez ensuite la liste des missions qui pourraient être celles que vous allez lire une fois de plus.

M. ROBERT : C'est le débat qu'on avait justement avant avec les complémentarités entre les communes qui montrent aussi l'intérêt de ce schéma de la mutualisation et de l'évolution du dispositif de l'agglomération. Des remarques ? Non ? C'est adopté. La 28, toujours Maryse.

MME LOUP : Alors la volonté de la collectivité territoriale est de poursuivre la démarche visant à permettre notamment aux agents percevant les rémunérations les plus modestes, de maintenir leurs capacités financières voire pour certains de souscrire une prévoyance qu'ils n'avaient jusqu'alors pas contractée, faute de moyens financiers. Il est donc proposer de modifier la contribution au titre de la prévoyance en fonction du statut de chaque agent comme suit, donc montant brut, pour un agent de catégorie A 5 €, agent de catégorie B 7,50 €, agent de catégorie C 10 €. Sachant qu'auparavant il s'agissait d'une contribution de 5 € pour tout le monde. Donc là évidemment il y a un peu plus de justice dans le fait qu'on attribue plus d'argent aux catégories C. Voilà.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté ? Oui. Merci beaucoup. On enchaîne avec la 14, la 13 c'était le rapport du Stade Couvert. Donc la 14, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui donc la 14 Monsieur le Président, il s'agit tout simplement de vous autoriser la signature d'une convention avec l'Etat pour la transmission dématérialisée au contrôle de légalité, une convention qui se nomme « ACTES ». Voilà, pour la 14.

M. ROBERT : On parlait de numérique tout à l'heure, on va dématérialiser nos transmissions. C'est adopté. Merci. Là on continue, la 15.

M. KUCHCINSKI : Donc la 15, toujours dans la mutualisation. Nous avons constitué un groupe de travail concernant l'utilisation du portail documentaire de la CALL, le Papyrus. Toutes les communes avaient eu un abonnement gratuit de 2 mois, on s'est revu pour affiner les besoins et finalement on a recensé 11 communes qui souhaitent avoir accès à ce portail, 11 communes avec 16 postes. Donc cette délibération pour vous autoriser à signer la convention de mutualisation et bien sûr à percevoir la participation financière des communes.

M. ROBERT : On commence à avoir l'habitude de ce type de délibération sur le schéma de mutualisation et donc vous aurez les conventions souvent dans les prochains Conseils, en tout cas c'est le côté pratique.

M. KUCHCINSKI : Oui Monsieur le Président, si je peux en profiter pour faire un petit point puisqu'on est en fin de saison, on va dire, et on doit terminer les travaux engagés au sein de la mutualisation en début juillet donc sachez que les communes concernées avec l'AST et la Médecine du travail, on est en réflexion pour élaborer une convention commune pour que chaque commune puisse percevoir le même suivi puisqu'on a constaté des disparités. Ressources humaines, on vient de constituer un club ressources humaines où je crois que c'est vendredi après-midi, un certain nombre de directeurs de ressources humaines et de DGS se réunissent pour élaborer un plan de formation en commun concernant nos agents territoriaux. Nous avons avancé sur la géolocalisation puisque le référencement maintenant avance à petits pas avec un groupement de commandes qui a été fructueux. Nous avons alerté sur la saisie par voie électronique des actes d'urbanisme, une date butoir avait été avancée en novembre 2018 repoussée en 2022 mais le groupe de travail a estimé qu'il fallait continuer à y travailler pour être prêts en 2022 et puis il y a le RGPD, là aussi nous sommes en train de signer une convention avec le Centre de Gestion pour avoir un délégué unique pour les communes qui participent à ce projet de mutualisation. Nous avons également en septembre, concernant la feuille de route numérique usage et services, nous allons entamer quelques réunions pour voir justement comment les communes vont aborder ce chapitre et puis nous venons juste de terminer l'élaboration en quelque sorte d'un mode opératoire. Comment utiliser Extrapole mais dans le cadre de la mutualisation ? Puisqu'il y a des discussions qui peuvent s'engager, il y a des réponses, des questions, etc. Donc voilà ça m'a permis de faire un petit point sur nos avancées, des sujets qui doivent être terminés pour la fin de saison. Voilà.

M. ROBERT : Et souligner justement l'engagement de tout le monde parce que l'ensemble des communes participent avec intérêt à ces démarches justement du schéma de mutualisation. On revient sur la délibération, la 15, il y a des questions ? Non ? On adopte pour celles et ceux qui sont concernés la convention avec l'agglo. Merci. La délibération n°16, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président, tout simplement pour préciser qu'après des discussions assez ardues avec les services de l'Etat, plus exactement de la Sous-Préfecture et ensuite de la Préfecture, en rendant hommage au travail des services qui sous l'autorité de Bertrand LOUCHARTE et de René DUFOUR et bien nous sommes arrivés à une conclusion qui est plutôt favorable dans ce schéma d'encadrement des dépenses voulu par le gouvernement selon le processus dit de Cahors et nous sommes prêts à signer un engagement sur 3 ans à 1,5 % d'augmentation des dépenses.

M. ROBERT : Alain.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus communautaires, chers collègues. Au moment d'évoquer ce projet de délibération, je ne peux qu'attirer l'attention de chacun de vous sur les dangers de ce contrat. Oui mes chers collègues notre agglomération est en danger et à travers elle vous le savez ce sont bien nos communes, nos populations qui sont également en danger. Dans le but à peine voilé de renflouer le déficit de l'Etat, le gouvernement met à contribution forcée les régions, les départements, les EPCI et les communes à travers une contractualisation qui menace leur fonctionnement et leur investissement. Encore une fois le gouvernement veut faire peser sur les collectivités un déficit qui n'est pas de leur fait puisque nos budgets se doivent d'être équilibrés, à la différence de celui de l'Etat. L'Etat qui est responsable de près de 80 % de la dette publique impose donc une fois encore aux collectivités une obligation qu'il est lui-même incapable d'assumer. Avec la contractualisation, l'Etat français cherche à réduire son déficit sur le dos des collectivités en conditionnant le versement des dotations au respect d'un plafond arbitraire d'augmentation des dépenses de fonctionnement, des critères totalement arbitraires en effet qui ne répondent à aucune logique économique sauf à considérer que la dépense publique est intrinsèquement mauvaise. Il y a dans cette façon de faire, dans la méthode, un aspect très idéologique, un certain mépris de la Fonction Publique, des élus de la République qu'il m'apparaît important de dénoncer car quand les collectivités décident de réduire leur endettement, elles redéfinissent leurs politiques publiques et surtout elles recherchent de nouvelles recettes, l'Etat lui préfère ponctionner les nôtres. Cette contractualisation n'a rien d'une négociation puisqu'elle nous est imposée sous la pression d'une possible sanction supplémentaire sur la DGF. Oui nous n'avons pas le choix de la signer au risque de voir nos moyens financiers être encore plus lourdement touchés. Soit nous refusons la signature de ce contrat et nous sommes pénalisés, soit nous l'acceptons et de toute façon, nous avons de fortes chances d'être également pénalisés. C'est donc la solution du moins pire qui s'impose à nous. Il faudra m'expliquer où est la logique partenariale mise en avant par le gouvernement dans ce contrat. Il va de soi que cette contractualisation remet en cause l'autonomie financière des collectivités territoriales et donc leur libre administration. Nous avons cette impression qu'une prise de contrôle technocratique des budgets de fonctionnement des collectivités territoriales s'opère. Aussi nous le disons haut et fort, il n'est pas question pour nous d'accepter d'être mis ainsi sous tutelle financière. Jusqu'où pourrons-nous continuer à gérer cet EPCI, si on nous impose des contraintes financières si le gouvernement continue à se décharger sur les collectivités, à mépriser le service public et leurs acteurs ? Mes chers collègues, quelle collectivité voulons-nous ? Des collectivités centralisées et sans autonomie financière ou des collectivités avec d'autres avantages de capacité d'initiative dans une vraie proximité avec le terrain et les citoyens ? La méthode du gouvernement dans tous les cas n'a rien à voir avec la seconde option et puis il y a une contradiction évidente entre l'objectif de maîtrise des dépenses et de désendettement des collectivités et celui de soutenir l'investissement et l'activité économique. Et l'on sent bien là, la volonté du gouvernement d'opérer une certaine privatisation du service public en nous empêchant d'augmenter les dépenses de fonctionnement, nous réduisons de fait notre capacité à investir dans de nouveaux équipements publics, dans des piscines, des crèches, des salles de spectacle ou de sport car sans budget de fonctionnement, ces structures seraient vouées à rester fermées. Finie donc l'idée de travailler en régie, place à la privatisation du service public à tout va. On notera par ailleurs la mauvaise foi du discours car sur un budget voté obligatoirement à l'équilibre, jouer sur les recettes ou sur les dépenses revient exactement au même puisque les deux seront au final à l'équilibre. C'est comme enlever un poids d'un plateau d'une balance, cela impose pour la maintenir qu'on retire le même poids de l'autre côté. Ainsi le gouvernement sait très bien qu'il nous sera impossible d'atteindre l'objectif maximal sans revoir nos politiques à la baisse mais on sait très bien que les dépenses de fonctionnement augmentent de façon tout à fait mécanique, notamment du fait de l'inflation ou bien des évolutions de carrière des agents et que d'autres nous sont imposées par l'Etat. Une augmentation de 1,5 % du budget de fonctionnement reviendra en fait à une baisse de celui-ci. En effet, qu'en sera-t-il des dispositifs partenariaux basés sur de co-financements avec des acteurs nationaux tels que l'ANRU ou l'Ademe ? Ou des fonds européens dans la mesure où ils impliquent de

nouvelles dépenses ? Qu'en sera-t-il de notre projet de territoire à travers lequel nous avons pu définir des axes politiques clairs et des objectifs de développement pour celui-ci ? Qu'en sera-t-il de notre accompagnement dans l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier ? Comment allons-nous pouvoir investir dans le logement, être en appui avec le monde économique, participer à la transition écologique nécessaire pour relever les défis de demain ? Autant de questions aujourd'hui restées sans réponse. Quoi qu'il en soit, nos capacités d'actions se trouvent une fois encore grandement amputées et obérées et à ce jeu de dupe, il est difficile de s'enorgueillir, de restaurer les finances publiques de l'Etat, d'annoncer des baisses d'impôts. Qui a le mauvais rôle à votre avis ? L'Etat va-t-il continuer à nous plonger la tête sous l'eau en réduisant les marges de manœuvre des EPCI comme les nôtres et en limitant leur autonomie financière ? Nous avons de quoi être inquiets, l'Etat par ses décisions met à mal toutes les actions, les projets pourtant ambitieux que nous portons pour développer le territoire qui en a si besoin. Nous savons tous que des réformes sont nécessaires mais cela doit-il se faire au prix d'une stratégie arrogante et des méthodes qui discréditent le dialogue social. Il est possible de changer la société sans la brutaliser ni la fracturer tout en l'écouter. Le chantier est certes complexe et immense à mettre en œuvre mais c'est ce que nous attendons comme j'ai déjà pu dire d'un Président de la République, garant de la cohésion nationale. Je vous remercie de votre attention.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres interventions ? Bernard.

M. BAUDE : Oui tout à l'heure notre collègue Jean-Marie ALEXANDRE a félicité le bon travail des services, on se joint aux félicitations, ce n'est pas du tout ça que nous voulons remettre en cause et d'ailleurs on n'est pas surpris de la qualité des services. Et puis dans l'élan de notre collègue, responsable du groupe socialiste, nous avons pu penser que nous allions nous rejoindre ou peut-être que Jean-Marie pouvait le présager en disant que c'était l'accord de Cahors et qu'on allait se retrouver autour d'une valeur rouge qui peut nous être agréable mais on en n'est pas là. On en n'est pas là. C'est que notre Président de la République, sous apparence de modernité, s'attaque à un principe qui date de plus de 40 ans, nos communes, ça fait cet âge-là, où ils n'ont plus à subir la tutelle d'un préfet. Et là où on n'arrivera pas à la même conclusion que nos collègues, c'est que si c'était simplement un effort financier avec les dangers que ça représente, cette mise sous tutelle et les freins de fonctionnement donc d'investissement et donc de remise en cause des services publics, on adhère complètement à ça. C'est que le projet est bien plus dangereux que ça, bien plus dangereux et ce n'est pas si loin de nous, dans les années 1984, après l'immense espoir de 1981, il y a un renouveau d'un tas d'organisations. Le gouvernement de l'époque propose aux grandes organisations d'éducation populaire de signer des accords triennaux et qui engagent par contrat l'Etat et les grosses fédérations d'éducation populaire avec cette idée qui paraissait généreuse, c'est que ça vous donnera de la visibilité. En fait qu'est-ce qui s'est passé ? C'est qu'on a transformé ces grandes organisations d'éducation populaire en courroie de transmission de politique gouvernementale, ni plus ni moins. Et on voit à quel point aujourd'hui notre démocratie en souffre encore. Alors pourquoi faire ce parallèle ? Parce que ce qu'on est capable de démolir, qui est un acquis du Conseil de la Résistance et qui s'appuyait aussi bien avant sur les valeurs de 36, etc et qui tire un tissu démocratique exceptionnel. Il y a fallu des décisions comme ça pour les démolir, il faudra beaucoup de temps pour les reconstruire, leur redonner toute la vivacité. Alors le parallèle, il vaut que si on accepte ce type de contrat c'est nos communes qu'on démolit et ça embête l'Europe depuis des années le fait qu'on ait cette particularité franco-française, on a essayé par tous les bouts, on a essayé de revaloriser le fait qu'on donnait de l'argent à ceux qui se réunissaient et on voit bien que ça ne marche pas. Et on essaie de s'attaquer au statut des élus, etc et on voit bien que ça ne marche pas. Et là, la mise sous tutelle de nos collectivités c'est la mort des collectivités. Et on peut dire qu'on a à le subir pendant un temps mais il faudra des années pour reconstruire ça, donc on ne peut pas l'accepter. On ne peut pas l'accepter et donc ce n'est pas qu'un effort financier qui nous est demandé c'est une voie qui est ouverte pour remettre ce qui a été le fondement de la République Française et j'entendais tout à l'heure à France Info, je suis, à titre personnel mais chacun ses goûts, plus intéressé par Le Petit Robert que par le Larousse mais il paraîtrait que le Larousse envisage puisqu'ils sont en train d'y travailler actuellement pour les éditions de 2019 de remettre le mot démocratie dans le dictionnaire, et bien oui, notre Président de la République est en train de mettre en place un système qu'on peut appeler une démocratie dictatoriale ou une dictature démocratique au nom d'une élection libre mais c'est une démocratie et la délibération qu'on prend ce soir n'engage pas que nous. Elle engage nos enfants et nos petits enfants sur quel type de société nous voulons prendre. Donc il y a un vote contre du groupe communiste.

M. DUPORGE : Oui mes chers collègues, ce débat d'ailleurs nous l'avons eu ce matin même au Conseil Département du Pas-de-Calais, voilà, et les mêmes arguments d'ailleurs ont été développés par les uns et par les autres et si je voulais résumer le débat qui a eu lieu tant au Conseil Département qu'ici même ce soir, mes chers collègues, je le résumerais ainsi. Politiquement, je pense que nous sommes tous d'accord pour effectivement considérer que cette manière de faire elle est effectivement contraire à une idée formidable qui a été mise en œuvre par un ministre remarquable de François Mitterrand qui s'appelle Gaston Defferre, et qui veut dire effectivement qu'il a mis en place les lois de décentralisation dans ce pays qui est une formidable avancée et qui effectivement a permis de donner de l'autonomie, une autonomie financière, le principe d'auto-financière au bénéfice des collectivités territoriales et que quand on dit contrat d'ailleurs on dit discussion, on dit négociation, on dit concertation et l'on voit bien ici que ce contrat, il n'y a pas eu négociation, il n'y pas eu dialogue, il n'y a pas eu concertation, il nous a été quelque part imposé par les hauts fonctionnaires de Bercy qui feraient mieux d'ailleurs de se souvenir que s'il y a un déficit en France, on ne le doit pas aux collectivités territoriales qui ne sont responsables que de 8% de ce déficit alors que le reste, on le doit tout simplement à ces hauts fonctionnaires de Bercy, effectivement, puisque déficit de la Sécurité Sociale et déficit de l'Etat surtout et bien ça représente tout le reste. Donc politiquement nous sommes tous d'accord, et puis après, mes chers collègues, j'allais me tromper, mais quelque part on pourrait se retrouver aussi sur ce terme-là. Mes chers collègues quelque part ensuite, nous sommes des élus au service de notre population et nous sommes élus aussi parfois pour être pragmatiques, pour être réalistes et ici si nous ne signons pas ce contrat, mes chers collègues, c'est 3 000 000 € qui vont manquer dans les caisses de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Au Conseil Général du Pas-de-Calais, c'était 45 000 000 € qui manquaient dans les caisses effectivement, et bien le budget du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Alors quel est le choix ? De priver les contribuables, les habitants du Département du Pas-de-Calais de 45 000 000 € d'un côté, de priver les habitants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 3 000 000 € de l'autre ? Et donc de supprimer certaines politiques, de les réduire, parce que c'est forcément ce qui devra se faire ou alors effectivement et je suis d'accord avec vous, un peu le fusil sur la tempe de signer ce contrat. Et bien écoutez mes chers collègues, même si fondamentalement, je rejoins ce qui a été dit ici, par Bernard BAUDE en particulier, que oui effectivement ce qui nous est proposé est scandaleux. Pour autant, moi je pense aux habitants du Département du Pas-de-Calais, je pense aux habitants de cette Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et nous avons bien besoin de ces 3 000 000 € effectivement pour faire fonctionner cette collectivité, nous avons bien besoin de ces 3 000 000 € pour amplifier les politiques qui sont menées ici au sein de cette Communauté d'Agglomération. Donc, je mettrai malheureusement de côté ce plein accord que j'ai sur le fait que je suis fondamentalement contre, politiquement, la méthode mise en place mais le pragmatisme et la raison me conduisent malheureusement, ont conduit ce contrat et je résume d'ailleurs ce contrat qui s'impose, parce que c'est une loi qui a été votée et donc il faudra se rappeler aussi pour qui on vote lorsque les élections se présentent et il faudra le rappeler à notre population et que cette loi a été présentée devant le Conseil Constitutionnel et qu'elle a été validée par le Conseil Constitutionnel. Voilà aussi ce qui s'applique à nous mes chers collègues et donc par raison, par pragmatisme mais surtout pas par conviction, et bien moi je le dis que ce contrat, nous devons le voter pour les habitants de cette Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ALEXANDRE : Oui je voudrais d'abord rectifier, ce n'est pas l'accord de Cahors, quelle que soit la couleur du vin, c'est le gouvernement qui se décentralise, qui va faire un petit tour à Cahors et c'est donc le processus de Cahors. Moi je n'ai jamais vu d'accord à Cahors, enfin, ni hier, ni aujourd'hui, ni demain. Tout ce qui a été dit par Bernard, comme par Alain et à l'instant par Laurent, évidemment que c'est le fond du problème, que c'est une remise en cause incroyable de l'autonomie des communes et des collectivités alors qu'elles ne sont responsables en rien de l'endettement de la nation. Les 2 230 milliards d'euros d'endettement sont dus effectivement au trois quarts à l'Etat. Avec pendant 50 ans, on se demande si on va faire un aéroport à Notre-Dame-les-Landes ou ne pas le faire, après un référendum, après des procès, des CRS, des gardes mobiles mobilisés, etc. Tout ça, ça coûte. Quand on fait des ponts qui ne servent à rien, ce n'est pas les maires qui l'ont décidé, et là où ça n'aboutit jamais. Lorsqu'on constate que dans le système aujourd'hui ce qu'il y a de curieux, je relisais il y a quelques jours, les propositions de l'institut Maigne qui a largement inspiré et qui inspire toujours le programme du Président de la République. Cet institut Maigne a été créé dans les années 2000 par Claude BEBEAR. Claude BEBEAR, qui est-il ? Et bien c'est un polytechnicien, c'est-à-dire c'est quelqu'un qui fait partie de cette élite nationale qui devrait être républicaine, qui se nourrit de l'Ecole Nationale d'Administration, l'école polytechnique, les grandes écoles du pays, c'est-à-dire quand on y

rentre, la difficulté c'est d'y rentrer, ensuite on en sort évidemment pour faire toute autre chose mais on y rentre on devient immédiatement stagiaire, c'est-à-dire qu'on est rémunéré par qui ? Par nous, par nos impôts et la bizarrerie du système c'est que ceux qui ont bénéficié de l'argent public pour devenir l'élite du pays et qui sont amenés à conduire ces politiques, après un petit passage à Bercy, généralement c'est l'endroit préféré pour terminer son contrat puisque ayant été rémunérés, il faut bien rendre un peu de service à la collectivité, et bien ils s'en vont ailleurs. Ils vont où ? Ils vont dans les grandes entreprises, ils vont dans le privé et ils n'ont de cesse, alors qu'ils ont été les privilégiés de la République de s'en prendre au peuple, c'est-à-dire qu'ils ne supportent plus, comme si on voulait tuer le père, ils ne supportent plus de voir des services publics pourtant ce sont ceux-là même qui les ont nourris et qui les ont élevés. C'est une bizarrerie qu'il faudra sans cesse rappeler à celles et ceux qui embrassent ces carrières et qui évidemment forment des confréries, qui demain forment les gouvernements que nous avons et après on se demande pourquoi c'est du pareil au même, ou du même au pareil. Et c'est le changement sans risque et aucun risque de changement. Sauf que cette fois-ci, ça va encore plus loin, c'est le libéralisme absolu. Donc dans la négociation à laquelle nous avons participé, et bien je rappelle qu'ici même lorsque le budget a été voté, et lorsque vous avez fait pour certains une abstention positive, et bien la question qui avait été posée par Bruno TRONI, c'était de savoir si on allait pouvoir passer avec ce budget la barre des 1,2 %. Bien non seulement on l'a passé mais on est à 1,5, c'est-à-dire que sur le fond, on conteste tout à fait la démarche. Nous l'avons dit et répété. Non seulement on la conteste mais il y a des rendez-vous qui vont avoir lieu dans pas longtemps puisque la Comptable Publique, le jour même où nous étions dans la négociation, et cette dame n'est absolument pas responsable du contenu de la lettre qu'elle nous a remise, va nous demander de passer en perte 2 000 000 € de factures, c'est-à-dire 2 000 000 € de recettes, de titres émis par l'Agglomération depuis les années 2000 et qui ont été purement et simplement oubliés par l'Administration qui nous demande aujourd'hui de faire des efforts des efforts par ci ou des efforts par là. 2 000 000 € c'est une somme, alors le Directeur Départemental des Finances Publiques qui participait évidemment à cette négociation, et bien, au départ, c'était 1,2 c'est 1,2 et des 0,15 par ci, des 0,15 par là c'est de l'habillage. Il n'était pas question de déborder des 1,2, vous signez, vous ne signez pas mais quand on lui dit « Mais attendez là, vous nous devez 2 000 000 €, ce sont vos services qui n'ont pas prélevé auprès de ceux qui avaient reçu ces factures en leur temps les sommes qui nous sont dues et dans ces 2 000 000 € il y en a 195 000 € qui sont du budget général, donc qui rentre directement dans la chapitre dont nous parlons et 0.1 %, cela représente 80 000 € de marge de manœuvre dans la section fonctionnement », donc ce qui veut dire qu'à partir de cette discussion ardue, ne pensez pas un instant que nous sommes allés en pèlerinage à cet endroit et la corde au cou, nous y sommes allés avec la volonté inébranlable de ne rien lâcher et 1,5, écoutez, je ne sais pas combien il y a de collectivités qui ont obtenu ça mais nous nous l'avons obtenu. Alors est-ce qu'on s'en félicite ? Oui. Est-ce qu'on pense que c'est une mauvaise action que de nous contraindre à ce genre d'exercice ? Evidemment. Est-ce qu'on proteste ? C'est ce qu'on vient de faire. Est-ce que pour autant il faut renoncer à signer pour que ça soit plus difficile encore ? Alors là ça serait une grosse bêtise, c'est la raison pour laquelle, nous, en ce qui nous concerne, le groupe républicain, nous invitons Monsieur le Président à signer ce document.

M. ROBERT : Je ne vais pas revenir sur les débats. Juste un point complémentaire avant de passer la parole à Christian. Jean-Marie ALEXANDRE a évoqué la négociation difficile, le 0,30 point supplémentaire qui a réussi à être arraché mais aussi un paragraphe sur les réserves qui a été ajouté, notamment par rapport à l'ambition que l'on a porté, Alain a évoqué le projet de territoire, mais notamment au titre du plan de renouvellement du Bassin Minier, où un paragraphe a aussi été ajouté dans le contrat qui est proposé à la signature dans cette délibération pour que l'Etat puisse aussi, au regard des politiques portées par lui-même sur le Bassin Minier, ajuster les bases de réflexion et les bases d'application de ce pourcentage, pour tenir compte aussi des moyens que lui-même engage sur la rénovation des cités minières mais aussi des moyens qui demandent aux collectivités d'engager, qu'on ne soit pas pénalisé par rapport à une demande d'un côté, une incitation, une obligation et de l'autre côté une politique que l'on porte, que l'on a souhaité sur le renouvellement du Bassin Minier notamment dans nos cités qui ont été retenu au titre de l'ERBM. Christian.

M. CHAMPIRE : Oui. Je ne vais pas tout reprendre, simplement Claude BEBEAR, il a fait sa richesse avec la privatisation de l'UAP et on a quand même souvent été en opposition par rapport à cette politique de démantèlement des acquis du Conseil National de la Résistance et de la Nationalisation de la Libération et donc en effet, quand l'Etat s'amuse à vendre ses biens à des anciens hauts fonctionnaires, ça aboutit à, en effet, une politique qui est toujours plus à droite et on a bien compris que MACRON était et de droite et de droite. Pour ce qui est de la loi, je suis assez surpris parce que ce matin j'étais en Sous-Préfecture de Lens avec un Sous-Préfet qui demande à ce que les élus de la CALL respectent la loi, à ce que cette loi BESSON qui a été adoptée en 2000, on arrive enfin à trouver l'aire de grand passage qui est inscrite dans la loi LAURENT et aujourd'hui je ne vois pas bien où est la volonté politique des élus que nous sommes, nous étions très peu nombreux, 3 maires de la CALL seulement à être présents ce matin et avec aucune solution et il nous demande de revoir cette possibilité d'aire de grand passage pour 2019, peut-être qu'on aura trouvé les 3 ou 4 hectares nécessaires l'année prochaine, on ne sait pas, peut-être que le Père Noël passera et mettra au pied de notre sapin ces 3 hectares indispensables pour pouvoir faire. Donc on ne peut pas d'un côté nous dire, il faut appliquer la loi quand de l'autre côté on est incapables, infoutus en effet, d'appliquer cette loi ensemble alors qu'elle existe depuis longtemps et qu'on sait tous les problèmes que ça nous pose et on ne peut pas réclamer aux gens du voyage de respecter la loi quand nous même nous ne la respectons pas. Enfin, sur les 3 000 000 €, si c'est ça le prix de la liberté, si c'est ça le prix à manifester pour dire nous ne sommes pas d'accord avec la politique menée par l'Etat, prenons quand même la peine d'y réfléchir parce que les 3 000 000 € dont tu nous parles aujourd'hui, on va les payer 100 fois plus avec le bridage parce que si nous ne respectons pas les 1,5 %, c'est-à-dire que si nous ne contraignons pas nous même nos services à respecter ces 1,5 %, l'Etat nous taxera bien plus et si on respecte les 1,5 % au final sur les 5 ans qui viennent, les 3 000 000 € on les aura payés 5 fois.

M. ROBERT : Allez, on met au vote la délibération. Vote pour. C'est bon ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est bon ? Merci beaucoup. On enchaîne, la 17, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors c'est beaucoup plus simple, il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à Maisons et Cités pour un logement à Pont-à-Vendin. Et la 18, c'est la même délibération pour 2 logements avec une garantie d'emprunt à 50 % pour Maisons et Cités. Et nous sommes arrivés, Monsieur le Président maintenant, au plat de résistance avec M. DAUBRESSE je pense non ?

M. ROBERT : Oui sur les garanties d'emprunt. Pas de question ? Pas de remarque ? C'est adopté. Merci et donc les délibérations 19 à 26, c'est Thierry DAUBRESSE sur les budgets supplémentaires.

M. DAUBRESSE : Pas vraiment un plat de résistance puisque ces délibérations ont d'abord pour objet d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017, Compte Administratif qui a été adopté lors d'une précédente séance et permettre certaines dépenses mais c'est à la marge un non prévu lors de l'établissement initial du budget en rappelant qu'en fait on pourra encore jusqu'à la fin de l'année éventuellement jouer sur ces dépenses si nécessaire. Donc effectivement l'ensemble des délibérations présentes sur le budget général le résultat du Compte Administratif a permis la couverture d'un besoin de financement en investissement de 5 500 000 €, le report en fonctionnement de 11 000 000 € et le report en investissement de 11 000 000 €. Le report en fonctionnement de 11 200 000 € permet un autofinancement complémentaire de 1 885 000 € et pour le surplus, l'inscription de certaines dépenses supplémentaires dont le détail a été effectivement fourni dans le document. Les opérations de fonctionnement établies le budget supplémentaire d'investissement permettent de constater une réduction du recours à l'emprunt de 19 500 000 € et l'inscription de certaines recettes et dépenses supplémentaires d'investissement détaillées dans le document. Concernant le budget action économique, le résultat du Compte Administratif permet la couverture du besoin de financement en investissement de 5 800 000 €, le report en fonctionnement de 5 870 000 € et la prise en charge du déficit cette fois-ci d'investissement de 5 873 000 €. Donc ce report de fonctionnement de 5 870 000 € permet un autofinancement complémentaire de 5 300 000 €, pour le surplus certaines dépenses. Les opérations de fonctionnement établies le budget supplémentaire d'investissement permettent l'inscription de certaines recettes et dépenses supplémentaires qui sont elles aussi détaillées dans le document. Sur le budget assainissement, couverture du besoin en investissement de 3 200 000 €, son inscription comptable d'une réserve réglementée de 3 727 €, le report en fonctionnement de 5 246 000 € et pour le reste la prise en charge du déficit d'investissement de 1 120 000 €, le report de fonctionnement de 5 246 000 € permet un autofinancement complémentaire

de 5 000 000 € et certaines dépenses. Les opérations de fonctionnement ainsi établies permettent le budget supplémentaire d'investissement permettant de constater une réduction du recours à l'emprunt de 4 078 000 €. Pour le budget service public d'assainissement non collectif, l'affectation du résultat permet un report en fonctionnement de 105 628 € qui n'a pas fait l'objet d'affectation complémentaire. Sur l'eau potable on a une couverture du besoin d'investissement de 1 074 000 €. Le report en fonctionnement de 2 211 000 €, le report en investissement de 2 379 000 €. Les 2 211 000 de fonctionnement permettent un autofinancement complémentaire de 1 800 000 € et l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement permettent une réduction du recours à l'emprunt de 5 226 000 €. Pour le budget Port fluvial de Harnes, l'affectation du résultat permet une couverture du besoin d'investissement de 72 000 €, le report en fonctionnement de 190 000 € et en investissement de 283 000 €, sans besoin spécifique hormis un rattachement d'intérêt couru non échu de 611,63 €, aucune autre opération n'a été constatée. Pour le budget crématorium, report en fonctionnement de 574 000 €, en investissement de 2 431 000 €, le report en fonctionnement 574 000 € permet un autofinancement complémentaire de 557 000 € et quelques dépenses. L'ensemble des opérations d'investissement et de fonctionnement permettent de constater une affectation supplémentaire de 675 000 € et un report de dépense non affecté de 756 000 €. Et enfin le budget développement numérique, couverture du besoin en investissement de 187 000 €, report en fonctionnement 1 040 000 €, report en investissement 1 370 000 €. Le report en fonctionnement de 1 040 000 € n'a pas été affecté et hormis 291 €, tout comme le budget d'investissement hormis 2 000 € pour l'acquisition de matériel donc les principales inscriptions, c'est l'affectation des résultats constatés et la réduction du recours à l'emprunt.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Ce plat peut avoir plein de qualificatifs, il peut être roboratif, trop long, trop chargé, trop salé, trop sucré mais il n'est certainement pas un plat de résistance après le vote qu'on vient de voir juste avant et comme on n'a pas pris part au vote du budget au mois de mars, nous ne participons pas non plus à ce vote aujourd'hui.

M. ROBERT : Donc on met au vote les délibérations. Est-ce qu'on peut considérer donc que les délibérations 19 à 26 sur la même procédure ? Vu que c'est le même enjeu. Allez, 19 à 26. Vote pour ? C'est bon ? Merci. Abstention ? Vote contre ? 2 avec les pouvoirs et donc le groupe communiste ne prend pas part au vote. Merci beaucoup il reste une délibération, je vous invite à ne pas oublier de signer en sortant les documents budgétaires. La dernière délibération c'est une motion, c'est Alain qui la rapporte. On fait état, vous avez tous eu le temps d'en prendre connaissance ? On met au vote directement ? Oui ? On fonctionne comme ça ? Donc la délibération 29. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Abstention c'est enregistré. Il n'y en a pas. Merci beaucoup. Bonne soirée.